

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**DEPARTEMENT  
ILLE ET VILAINE**

**COMMUNE DE  
LA SELLE-EN-LUITRÉ**

**Nombre de Conseillers :**

En exercice	13
Présents	10
Votants	13

**Date de la convocation :**

9 octobre 2023

**Date d'affichage**

9 octobre 2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-trois, le 17 octobre à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de **M. Denis CHOPIN**, maire.

**Etai<sup>ent</sup> présents :** Denis CHOPIN, Maire, Franck BRYON, Florence GELOIN, Adjoint, David GILBERT, Guillaume LALOE, Isabelle JEHAN, Christèle HARDY, Nathalie BRILLARD, Maëlig LE DU, Pierrick BARON Conseillers.

**Etai<sup>ent</sup> absents excusés :** Catherine DOMAGNE a donné son pouvoir à Isabelle JEHAN, Loïc CARRE a donné son pouvoir à Denis CHOPIN, Denis TALIGOT a donné son pouvoir à Franck BRYON,

**Secrétaire de séance :** Florence GELOIN

**OBJET DE LA DELIBERATION N°83/2023 : CHARTE DEPARTEMENTALE DE PARTAGE DE L'INFORMATION ENTRE LA COMMUNE ET LE DEPARTEMENT DANS LE DOMAINE DE L'ACTION SOCIALE**

Les élus ont été conviés à la première Instance Territoriale d'Action Sociale (ITAS) le 7 juin dernier sur la commune de Lécousse.

Au cours de cette réunion, Mme Courteille, 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente déléguée à la prévention et protection de l'enfance, a présenté la Charte Départementale du partage de l'information entre les communes et le Département.

**LES OBJECTIFS DE LA CHARTE :**

Se donner des repères communs permettant de définir le cadre de partage de l'information

Afin de soutenir les coopérations et les relations entre les acteur-rices de l'action sociale de proximité, le Département 35, en qualité de chef de file de l'action sociale, a élaboré une charte départementale de partage de l'information entre le Département et les communes d'Ille-et-Vilaine.

La charte s'inscrit dans les orientations du schéma départemental d'action sociale de proximité voté par l'assemblée départementale en juin 2017.

**Cette charte vise à :**

- Mieux soutenir les habitants en situation de vulnérabilité,
- A développer les coopérations en matière d'action sociale sur le territoire
- A rappeler les fondements éthiques et juridiques du partage d'informations

Cette charte apporte une réponse de proximité en effet, une préoccupation partagée entre les agent-es des mairies, des centres communaux d'action sociale (CCAS), des centres INTERCOMMUNAUX d'action sociale (CIAS), des centres départementaux d'action sociale (CDAS), les élu-es et les acteur-rices) locaux car ils et elles sont amenés à intervenir auprès des mêmes habitants pour les conseiller dans la résolution de leurs difficultés dans le respect de la personne et du droit à la vie privée.

A l'unanimité des présents, le conseil municipal :

**-VALIDE** la charte départementale de partage de l'information entre la commune de La Selle-en-Luitré et le Département dans le domaine de l'action sociale

**-AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Envoyé en préfecture le 24/10/2023
Reçu en préfecture le 24/10/2023
Publié le 24 OCT. 2023
ID : 035-213503246-20231017-83_2023-DE

Florence GELOIN

Secrétaire de séance,



Pour extrait conforme au registre,

Le Maire, Denis CHOPIN

